

Loi n° 803 du 10 juin 1966 portant modification de l'intitulé du titre préliminaire du Code civil et de l'article premier dudit code

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	10 juin 1966
Publication	Journal de Monaco du 17 juin 1966 ^[1 p.3]
Thématique	Civil - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1966/06-10-803@1966.06.18>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article 1er

L'intitulé du titre préliminaire du Code civil sera désormais ainsi libellé : « De l'entrée en vigueur, des effets et de l'application des lois en général »

Article 2

Voir l'article 1er du Code civil

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 17 juin 1966

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1966/Journal-5673>